

BOLL' en bref



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL | JUIN 2026

ÉDITO



Chers habitants de Bollwiller,

En premier lieu, je tiens à remercier les Bollwilleroises et Bollwillerois qui se sont déplacés le 15 mars dernier. En allant voter, vous avez montré votre attachement à la démocratie en faisant valoir le droit de vote, ciment de notre démocratie.

Les résultats aux élections municipales ont confirmé la liste « Avec Vous Vivons Bollwiller »

pour gérer notre commune. C'est pour nous un gage de légitimité mais aussi une responsabilité qui nous incombe pour le mandat à venir. Le taux de participation a été supérieur à la moyenne nationale avec un taux de près de 56 %, ce qui confirme l'intérêt que vous portez à la démocratie et à la vie de la commune.

Sincèrement **MERCI** pour la confiance renouvelée que vous avez accordé à notre équipe. Cette confiance nous engage pleinement.

Être Maire et élu, ce n'est pas simplement exercer une fonction, c'est avant tout servir : servir l'intérêt général, être à l'écoute, agir avec transparence et détermination.

Ce troisième mandat ne sera pas seulement une continuité, mais un nouvel engagement, porté par l'expérience acquise et par **la volonté intacte de servir notre commune avec énergie, responsabilité et humilité.**

Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait, mais aussi l'exigence que cette fonction implique. Les défis qui nous attendent sont nombreux, mais nous saurons les relever avec mon équipe. Et c'est ensemble, dans le respect et le dialogue, que nous pourrons construire des projets utiles et durables pour notre commune.

J'ai été et serai un Maire disponible, accessible sur le terrain, attentif et engagé, au service de tous les habitants sans distinction. Je mettrai toute mon énergie et ma détermination au service de notre commune, pour la rendre plus belle, plus agréable à vivre. Vous pourrez compter sur mon engagement pour porter une municipalité au service de tous et pour que Bollwiller reste une ville où il fait bon vivre.

Jean-Paul JULIEN, Maire



DEBENATH Dominique
1^{ère} adjointe



VONTHRON Daniel
2^{ème} adjoint
Adjoint délégué à la politique de l'âge et à la vie associative



CERDAN - DURRWELL Ginette
3^{ème} adjointe
Adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse et au logement social



MORGENTHALER Bertrand
4^{ème} adjoint
Adjoint délégué à l'urbanisme



ALESCIO Graziella
5^{ème} adjointe
Adjointe déléguée au développement durable



JULIEN Matthias
6^{ème} adjoint
Adjoint délégué aux finances



PANCALLO Claudette
7^{ème} adjointe
Adjointe déléguée à l'embellissement de la ville et à la promotion du commerce

Avec Vous Vivons Bollwiller

RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Inscrits : 2989

Exprimés : 1672

Liste « Avec Vous Vivons Bollwiller » :

1076 votants soit 64,3 % des voix

Sont élus avec 23 sièges : JULIEN Jean-Paul, DEBENATH Dominique, VONTHRON Daniel, CERDAN-DURRWELL Ginette, MORGENTHALER Bertrand, ALESCIO Graziella, JULIEN Matthias (sans aucun lien de famille avec le Maire), PANCALLO Claudette, BOLCHERT Paul,

GARNIER-HOLDER Muriel, FIMBEL Emmanuel, PELLEGRINI Danièle, FLAMBARD Yann, LAENG Martine, TREILLE-BRET Alexandre, LEFEVRE Malika, WALLISSER Olivier, PRIMUS Mario, WYSS Solenne, ORIO Cyril, VONFELT Emilie, GRABER Eric, Esther WEISS

Liste « Ensemble pour Bollwiller » :

365 votants soit 21,8 % des voix

Sont élus avec 3 sièges : PARDI Sandrine, VISSÉ Edouard, JEHLE Aurélie

Liste « Bollwiller c'est vous » :

231 votants soit 13,8 % des voix

Sont élus avec 1 siège : GINDER Jean-Luc

URBANISME

Le dépôt d'un dossier de permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux est une obligation pour tout projet envisagé sur votre propriété ; cela permet de vérifier s'il respecte les règles d'urbanisme du PLU de la commune, selon la zone dans laquelle se situe votre habitation.

Pour toute construction ou une extension conduisant à une surface plancher supérieure à 150 m², vous devez avoir recours à un architecte.

Une déclaration préalable de travaux est nécessaire pour toute modification de la façade : création ou fermeture d'une ouverture, mise en place de volets roulants, création d'une véranda, pose d'une pergola, d'un abri de jardin, ravalement de façades (avec ou sans isolation extérieure), travaux en toiture (pose ou remplacement de fenêtres de toit, installation de panneaux solaires), installations extérieures de module de chauffage (PAC) ou climatisation, travaux de clôture etc.

Et peu importe que l'entreprise à qui vous confiez vos travaux, vous dit que cela n'est pas nécessaire ou qu'elle s'occupe de tout, assurez-vous que ce soit bien le cas en vous adressant à la mairie.

Obtenez une autorisation d'urbanisme avant de valider le devis et le bulletin de commande d'une entreprise.

Vous n'avez pas de déclaration à faire si votre construction ne dépasse pas 5 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, de même que pour une piscine avec un bassin de moins de 10 m² ; mais vous êtes tout de même tenu de respecter toutes les règles d'urbanisme énoncées dans le PLU, comme notamment les distances minimales par rapport aux limites séparatives ou avec le domaine public.

! L'exécution de travaux sans autorisation ou non conformes entraînera des sanctions administratives voire pénales.

Si une infraction est constatée, l'autorité compétente de la commune doit agir et faire appliquer des sanctions adaptées : arrêt du chantier, constat de la brigade verte, dépôt de plainte auprès du Procureur de la République qui, après étude du dossier, peut ordonner la démolition de l'ouvrage non conforme.

Alors, si vous avez des projets, n'hésitez pas à prendre contact en amont avec l'adjoint à l'urbanisme ou son service, il vous donnera les conseils adaptés selon la situation.

Bertrand MORGENTHALER



MARCHONS CONTRE LE CANCER

Pour la troisième année consécutive, le CCAS de Bollwiller a organisé une marche contre le cancer dimanche 19 avril.

Avec le beau temps, environ **220 personnes** y ont participé. Trois parcours de **4, 5 et 7 kilomètres** ont été proposés.

Plusieurs stands avaient été installés pour l'occasion devant la MJC comme « Insulib » pour la prévention du diabète ; un stand tenu par les couturières bénévoles de l'association Caladrius et Cie ou encore un stand tenu par la Ligue contre le cancer. Des représentants de la MJC se sont mobilisés pour le stand café et desserts. Une tombola a été organisée avec à la clé un panier garni offert par le Super U, et un foodtruck (« L'Affamé ») était sur place pour les personnes désirant se restaurer.

Tous les fonds ont été versés à la Ligue contre le cancer pour la recherche médicale.

Dominique DEBENATH,
adjointe au Maire



LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

- > **Vendredi 29 mai**
Concert - Orchestre National de Mulhouse
- > **Samedi 30 mai**
Journée citoyenne
- > **Samedi 13 juin**
Collecte CARITAS - Super U
- > **Dimanche 14 juin**
40 ans de l'AGSP
- > **Fin juin**
Marché aux puces / Sapeurs-Pompiers
- > **Lundi 13 juillet**
L'estivale

- > **Samedi 18 juillet**
Tour de France
- > **Mardi 14 juillet 2026**
Cérémonie tricolore
- > **Samedi et dimanche 19 et 20 septembre**
Journées du Patrimoine / Société d'Histoire Bollwiller
- > **Mardi 6 octobre**
Cérémonie des anniversaires de mariage
- > **Mercredi 11 novembre**
Cérémonie commémorative
- > **Dimanche 15 novembre**
Bourse junior - AGSP
- > **Mi-novembre**
Collecte alimentaire CARITAS - Super U

- > **Fin novembre**
Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)
- > **Vendredi 27 novembre**
Fête des Illuminations
- > **Dimanche 29 novembre**
Fête de Noël des aînés
- > **Fin novembre**
Marché de Noël des aînés
Résidence d'Argenson
- > **Samedi 4 et dimanche 6 décembre**
Marché de Noël
Place de l'Église
- > **Dimanche 21 décembre**
Concert de Noël /
Musique Harmonie 1882





COMMENT S'INFORMER DE CE QUI SE PASSE DANS VOTRE COMMUNE ?

Plusieurs moyens de s'informer sont à la disposition des habitants de Bollwiller :

1. Panneau Pocket : application GRATUITE à télécharger sur votre smartphone depuis **Playstore** ou **Appstore** (puis mettre Bollwiller en favori et autoriser les notifications)

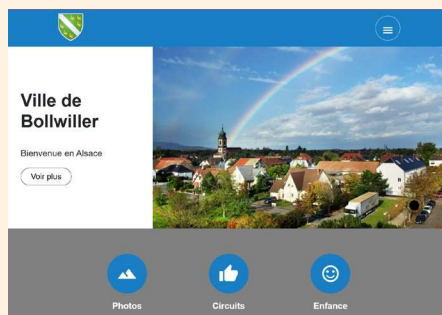
<https://app.panneaupocket.com/ville/1160121981-bollwiller-68540>



2. Le panneau lumineux au centre face à l'école maternelle du Château : il annonce les événements de la commune à venir



3. Le site de la commune : <https://www.bollwiller.fr>



4. Facebook :

VILLE DE BOLLWILLER



5. Le bulletin municipal BOLL'EN BREF ou BOLL'INFO :

A destination des habitants de Bollwiller, il reprend les différents événements passés et/ou à venir.



ACTUALITÉS CIMETIÈRE

La saturation progressive des cimetières constitue une problématique pour de nombreuses communes.

Aux termes de l'art. L. 2223-2 du Code général des collectivités territoriales, «le terrain consacré à l'inhumation des morts est 5 fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année».

Pour répondre de manière anticipée au défi de gestion de l'espace funéraire, la commune de Bollwiller a réalisé au cours des mois de novembre et décembre 2025, **11 premières exhumations** dans le cadre de la reprise administrative de concessions arrivées à échéance et non renouvelées.

Ces opérations se sont déroulées conformément au cadre légal en vigueur.

Rappel du cadre juridique qui entoure la procédure d'exhumation administrative.

La procédure pour la reprise des concessions par la commune est strictement encadrée par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et est régie par l'article L2223-15 du code général des collectivités territoriales.

« Les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Les concessions temporaires, les concessions trentenaires et les concessions cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

A défaut du paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune. Il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de

la période pour laquelle le terrain a été concédé.

Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leurs ayants cause peuvent user de leur droit de renouvellement. Les communes sont tenues d'informer par tout moyen les concessionnaires et leurs ayants cause de l'existence de ce droit de renouvellement »

L'article L2223-15 dispose en outre **« que la commune ne pourra reprendre la concession que si la dernière inhumation remonte à cinq ans au moins ».**

Quand bien même l'article L2223 n'impose au maire ni de publier un avis de reprise, ni de notifier cette reprise aux familles, la commune a informé les concessionnaires concernés.

Pour chacune des 11 exhumations réalisées, les restes mortels des défunts ont été recueillis par les pompes funèbres et placés dans un reliquaire avant d'être déposés dans l'ossuaire communal.

Rappelons également que le patrimoine funéraire, aussi riche soit-il n'existe que s'il est entretenu, accessible et respecté. Si le cimetière demeure l'endroit où l'on vient entretenir la mémoire d'un être cher, ce soin doit se traduire concrètement chaque fois que les familles assurent l'entretien des tombes, des monuments, ou déposent des fleurs. Au-delà de ces gestes individuels qui contribuent à préserver l'esthétique de notre cimetière, la responsabilité de l'entretien global, de la valorisation et de la gestion du cimetière incombe à la commune.

Daniel VONTHRON,
adjoint délégué à la politique de l'âge

TOUR DE FRANCE 2026

C'est officiel ! Le Tour de France 2026 passe par notre ville en venant de Mulhouse !

Quelques informations sur cette étape :
N° 14 ▲ 155 Km - type montagne

> Samedi 18 juillet 2026

Mulhouse - BOLLWILLER - Le Grand Ballon - Kruth - Col du Page - Bussang - Saint Maurice Sur Moselle - Ballon d'Alsace - Masevaux - Col du Hundsruck - Saint Amarin - Col du Haag - Markstein

Pour cette occasion la route principale sera coupée toute la matinée et en début d'après-midi. Une déviation sera indiquée.



BIEN VIEILLIR ENSEMBLE

LA RÉSIDENCE D'ARGENSON : BIEN VIEILLIR ENSEMBLE !

L'activité au sein de la Résidence d'Argenson se déroule paisiblement.

L'équipe de professionnels soutenue par le Comité de gestion, le Conseil de la Vie Sociale, les bénévoles membres de l'Association « les Petites Mains d'Argenson » œuvrent au quotidien pour le bien-être des résidents avec comme volonté de leur permettre de bien vieillir ensemble en laissant à chacun la possibilité de se sentir chez-soi.

L'EHPAD s'est engagé depuis juin 2024 dans le déploiement de la méthode « MONTESSORI » adaptée aux personnes âgées, centrée sur le libre choix, sur les capacités préservées de la personne, afin de leur permettre de garder une autonomie et de conserver un rôle social.



Ainsi, les activités proposées aux résidents dans le cadre de cette démarche sont :

> Tantôt participatives : jardinage, participation aux ateliers cuisine, dressage des tables, petites tâches ménagères journalières...

> Tantôt ouvertes vers l'extérieur : accueil d'un marché aux fruits et légumes, ouvertures au public lors des marchés de



Noël et de Pâques.

Bien évidemment cette méthode « MONTESSORI » n'est pas exclusive des activités traditionnelles de la Résidence :

Carnaval, la HUSS'FACHT, la fête de la musique, le séjour de vacances à la Maison du Kleebach près de Munster, les sorties restaurant et salon de thé, activités avec le périscolaire.

Les quelques photos témoignent du bien-être et du bonheur à habiter au sein de la Résidence d'Argenson.

Et c'est dans cet esprit que nous souhaitons proposer notre service de restauration aux aînés de la commune qui souhaitent déjeuner dans un cadre chaleureux et convivial.

Que vous viviez seul(e), que cuisiner devienne parfois difficile ou que vous ayez simplement envie de partager un moment agréable autour d'un bon repas, notre équipe sera ravie de vous accueillir.

Chaque midi, depuis le 2 janvier 2026, nous proposons un déjeuner équilibré, préparé sur place, qui favorise les échanges et les rencontres avec nos résidents et le personnel.

Ce service s'adresse à toutes les personnes âgées du village qui souhaitent rompre l'isolement, profiter d'un repas de qualité ou, tout simplement passer un bon moment.

Pour celles et ceux qui seraient intéressés, merci de vous adresser à l'accueil de l'établissement, les places étant limitées.

CÉRÉMONIE DE LABELLISATION « VILLES AMIES DES AÎNÉS »



La commune de Bollwiller récompensée au Salon des Maires 2025

A l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales qui s'est tenu du 18 au 20 novembre 2025 à Paris au parc des expositions de Versailles, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) a organisé le 19 novembre 2025, la cérémonie de labellisation de 32 nouvelles collectivités « Villes Amies des Aînés » en présence de Monsieur Vincent Lebrun, ministre de la Ville et du Logement.

La commune de Bollwiller a obtenu le trophée « label or » en reconnaissance d'actions concrètes (ateliers de prévention, initiatives intergénérationnelles en partenariat, démarches participatives avec les habitants...). Celui-ci a été remis par Thomas DUDEBOUT, Président du RFVAA et adjoint au maire de Saint-Quentin (Aisne) et Pierre-Olivier LEFEBVRE, Délégué

Général du RFVAA.

Cette récompense valide un parcours exigeant, entamé dès l'adhésion de Bollwiller au RFVAA fin 2020. Depuis, la commune a déployé une démarche rigoureuse et participative pour analyser les besoins des seniors, développer des actions adaptées et construire un environnement favorable au « bien vieillir ».

Cette distinction, parmi les plus élevées du RFVAA vient donc couronner l'engagement de la commune en faveur des seniors et témoigne de l'implication des élus, des services municipaux, des partenaires locaux, des acteurs institutionnels, et des habitants dans la démarche.

Chaque année, de plus en plus de collectivités, rejoignent la démarche initiée par le RFVAA.

Inspiré du programme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le label « Ami des Aînés » a été conçu à partir des expériences de terrain, des retours d'évaluation et d'une vaste consultation des retraités français. Il encourage les collectivités à développer des politiques publiques adaptées au vieillissement de la population qui constitue un enjeu sociétal majeur. Décerné pour une durée de 6 ans, les collectivités labellisées devront poursuivre et renforcer leurs actions en faveur d'un vieillissement actif. Un audit à mi-parcours viendra évaluer la progression des engagements.

Avec ce trophée, Bollwiller rejoint désormais le cercle des 102 territoires labellisés sur près de 400 collectivités adhérentes au RFVAA en France. Actuellement, 26 millions d'habitants vivent dans un territoire « Ami des Aînés ».

Forte de cette reconnaissance, la commune de Bollwiller poursuivra son engagement à travers la mise en œuvre active de son plan d'action pluriannuel, afin de continuer à améliorer la qualité de vie de nos aînés et renforcer la dynamique intergénérationnelle.

Daniel VONTHRON,
adjoint délégué à la politique de l'âge

BIEN VIVRE ENSEMBLE

CONCERT DU MUGUET 2026

Vendredi 1^{er} mai, l'Harmonie 1882 de Bollwiller a offert une très belle prestation devant près de 120 personnes réunies à l'église Saint-Charles de Bollwiller.



Sous la direction de Laurent HIRSINGER, les musiciens ont interprété une dizaine de morceaux soigneusement choisis, parmi lesquels **Golden Peak** de Thierry DE-

LERUYELLE ou encore **U2 on Stage** (arrangement de Wolfgang WÖSSNER). Le chef d'orchestre a su réunir harmonieusement des musiciens de Bollwiller, mais aussi de Soultz et de Guebreschwihr.

La directrice de l'Harmonie, Laure FEHLMANN, a ensuite prononcé un discours empreint de poésie autour de la musique. Les spectateurs sont repartis enchantés par ce moment musical de grande qualité.

DÉCORATIONS DE PÂQUES 2026 RÉALISÉES PAR L'IME

L'association « Les Papillons Blancs » de Bollwiller a participé aux décorations de Pâques dans le village.

Treize groupes scolaires de l'Institut Médico-Pédagogique (l'IME), du Centre d'Accueil Pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés et Plurihandicapés (CAPEAP) et de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) ont installé leurs œuvres rue des Tulipes et rue de Soultz.

La municipalité leur adresse toutes ses félicitations !





VIGILANCE MOUSTIQUES : TRAITEZ VOTRE PISCINE OU VOS POINTS D'EAU STAGNANTE

1. Pourquoi utiliser du Bti ?

Le Bti est une **bactérie naturelle** qui produit des cristaux protéiques toxiques uniquement pour les larves de certains diptères (moustiques, simulies). Contrairement au chlore, il ne « tue » pas les moustiques adultes, mais empêche la nouvelle génération d'éclore dans l'eau stagnante.



2. Et pour les nageurs ?

Le Bti est largement reconnu par les autorités de santé mondiales (OMS, EPA, Anses) comme étant **NON toxique pour les mammifères, les oiseaux et les poissons** (l'Homme est un mammifère).

➤ **Sélectivité** : les toxines du Bti ne s'activent que dans l'environnement spécifique de l'intestin des larves de moustiques. L'estomac humain est acide, ce qui neutralise immédiatement la protéine.

➤ **Absence de colonisation** : le Bti ne se multiplie pas dans le corps humain et ne provoque pas d'infections chez les individus en bonne santé.

3. L'efficacité en piscine :

Si vous traitez votre piscine au **chlore** ou au **brome**, l'efficacité du Bti sera quasi nulle.

➤ **Désinfection** : les produits désinfectants sont conçus pour tuer les bactéries. Ils détruiront les spores de Bti avant qu'elles ne puissent être ingérées par les larves.

➤ **Eau circulante** : les larves de moustiques préfèrent les eaux stagnantes. Une piscine avec filtration active est déjà un milieu hostile pour elles.

➤ **Utilité réelle** : le Bti est surtout recommandé pour les **piscines abandonnées**, les bâches de protection où l'eau stagne, ou les piscines naturelles (baignades biologiques).

En résumé

Si vous parlez d'une **piscine naturelle** ou d'un **bassin d'agrément en eau stagnante** (à la fin de l'hiver), vous pouvez utiliser des galets de Bti sans aucun risque pour la baignade.

Si votre piscine est **en service** (chlorée/filtrée), le Bti est inutile car le chlore fait déjà le travail (et tuera la bactérie).

Références Scientifiques

Voici les bases documentaires qui attestent de la sécurité du Bti :

➤ **Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** : dans ses directives sur la qualité de l'eau de boisson, l'OMS classe le Bti comme sûr pour le contrôle des moustiques dans les réservoirs d'eau potable. *Source* : « *Bacillus thuringiensis israelensis (Bti) in Drinking-water: Use for Control of Mosquito Larvae* » (WHO/FWC/WSH/16.44).

➤ **Environmental Protection Agency (EPA - USA)** : l'agence confirme que le Bti n'a aucun effet nocif sur l'homme, que ce soit par ingestion ou contact cutané. *Source* : « *Bti for Mosquito Control* » (EPA Pesticides Regulation).

➤ **Études de toxicité** : des études ont montré que même à des doses massives, aucun effet pathogène n'est observé chez les mammifères. *Référence* : Siegel, J. P. (2001). « *The Mammalian Safety of Bacillus thuringiensis-based Insecticides* ». *Frontiers in Bioscience*.

➤ **Anses (France)** : les rapports sur les produits biocides à base de Bti confirment leur innocuité pour l'environnement et la santé publique dans le cadre d'un usage normal.

Solenne WYSS,
conseillère municipale

Moustique tigre Nous avons tous un rôle à jouer !



Le reconnaître

- Silencieux et diurne, il pique plutôt le jour,
- Rayé blanc et noir,
- Mesure moins de 0,5 centimètre.



Prévenir sa prolifération

- Vider et retourner les seaux, coupelles, vases...,
- Ranger, à l'abri de la pluie, les seaux, le matériel de jardinage, les jouets...,
- Recouvrir les bidons de récupération d'eau à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu,
- Curer les gouttières.

S'en protéger

- Porter des vêtements longs, amples et clairs,
- Utiliser des répulsifs cutanés et des moustiquaires.



Participez à sa surveillance en signalant sa présence sur :
signalement-moustique.anses.fr

BOLLWILLER PROPRE, UN VILLAGE QUI RESPIRE

Samedi 28 mars 2026, la solidarité et l'écologie ont fait bon ménage.



Environ **35 bénévoles dont des élus**, se sont mobilisés pour une opération de nettoyage de grande envergure sur les différents axes de la commune.

Malgré des températures hivernales, l'ambiance est restée particulièrement chaleureuse et sympathique. Répartis en plusieurs équipes, les participants ont sillonné les routes, chemins et fossés pour **collecter les nombreux déchets** qui s'y trouvaient.

Graziella ALESCIO,
adjointe au développement durable

LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

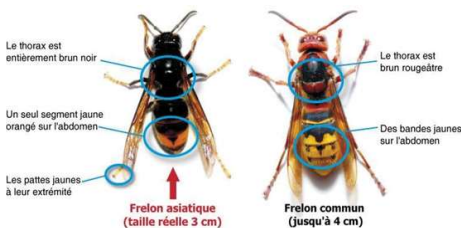
L'expansion de la population, un enjeu écologique et économique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*, apparu en 2014 en France, est une espèce invasive originaire d'Asie qui s'est propagée très rapidement sur l'ensemble du territoire. Une colonie entière peut décimer un rucher en quelques semaines.

Caractéristiques et identification

Contrairement au frelon européen, il est un peu plus petit et plus sombre

Attention ! Si l'espèce du frelon asiatique est invasive et constitue un danger pour la biodiversité, il n'en va pas de même du frelon européen qui lui, participe à l'équilibre environnemental.



Frelon asiatique : plus sombre et plus petit
Frelon européen : plus jaune/orange

Cycle de vie

Au printemps, une reine fonde un nid primaire seule. Puis la colonie se développe avec des ouvrières et crée un nid dit secondaire, beaucoup plus gros.



Nid dit primaire :

- Petit nid construit au printemps
- Créé par une seule reine
- Ressemble à une petite boule

Nid dit secondaire :

- Beaucoup plus important
- Situé en hauteur
- Milliers de frelons



Comment endiguer l'expansion du frelon asiatique ?

La lutte contre cette espèce repose sur la détection et la destruction des nids, la sensibilisation du public et la mobilisation collective. La commune de Bollwiller s'est vu remettre deux kits de piégeage sélectif par la M2A qui ont été posés pour l'un près du bâtiment de l'école des Tilleuls et pour l'autre près de la ferme Fuchs.



Côté piégeage, les frelons asiatiques sont attirés par une combinaison de bière brune, de sirop (grenadine ou autre) et de vin (car ce dernier est répulsif pour les abeilles). Mais **ATTENTION !** Un piège mal conçu et laissé sans surveillance peut avoir des effets nocifs sur les papillons et les abeilles sauvages !

Son point faible

Une seule reine fondatrice assure la création du nid primaire au printemps. **Il faut donc agir avant que les femelles ne trouvent un abri pour y construire leur nid (avant fin mai).** Capturer une seule reine équivaut à éliminer 3 000 frelons à l'automne et chaque reine éliminée prévient l'apparition de 50 nouvelles colonies la saison suivante !

Chaque citoyen est invité à participer ainsi :

Toute personne qui aurait connaissance de la présence d'un nid de frelons asiatiques peut :

- le répertorier sur le site frelon.com
- le signaler à la mairie le plus rapidement possible !

Attention ! Il faut faire appel à un professionnel pour détruire un nid secondaire de frelons.

Sources : article DNA du 04-04-26 / Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature / journal 20 minutes/ groupe frelon vallée noble

Muriel GARNIER,
conseillère municipale

VIE ASSOCIATIVE

FÊTONS LE RETOUR DU PRINTEMPS !

Samedi 25 avril 2026, sous un soleil radieux, le service famille de la MJC - avec l'aide des jeunes du SAJ - a organisé une très belle fête du printemps pour faire découvrir les activités proposées tout au long de l'année par la MJC.



De nombreuses familles étaient présentes pour découvrir plusieurs stands (gratuits) comme le maquillage, des jeux pour les petits, la fabrication collective d'une chenille multicolore pour voir la vie en couleurs, etc. Un stand de boissons et gâteaux était proposé ainsi qu'un troc aux plantes et une tombola.

Un très agréable après-midi passé en famille et qui s'est terminé par la dégustation de tartes flambées.

EXPOSITION DE MODÈLES RÉDUITS AVEC BOURSE D'ÉCHANGE

Dimanche 26 avril 2026 s'est tenue « l'exposition de modèles réduits avec bourse d'échange », organisée par l'AGSP de Bollwiller.

Environ 550 personnes sont venues admirer les circuits de trains, voitures anciennes, camions radiocommandés et autres miniatures, ainsi que de superbes maquettes reproduisant divers édifices de Bollwiller comme la Mairie, la synagogue ou le presbytère. Le soleil était au rendez-vous pour couronner ce succès.



VIE ASSOCIATIVE

CHANGEMENT À LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BOLLWILLER

UNE PAGE SE TOURNE : après 17 ans passés dans l'équipe dirigeante aux postes de secrétaire puis présidente, Christine HAEFFLINGER a enfin trouvé, non sans mal, des personnes pour reprendre le flambeau.

L'ancienne présidente ainsi que Marguerite HALLARD, ancienne trésorière de l'association, vont pouvoir prendre sereinement leur retraite sportive.

Un nouveau comité a été élu à l'assemblée générale de l'association du 27 novembre 2025 :

- > **Nathalie JACQUET**, Présidente
- > **Nathalie RUFF**, trésorière
- > **Philippe FIOUX**, secrétaire
- > **Diane BURKI**, secrétaire adjointe

En 2026, la Gymnastique Volontaire de Bollwiller fête ses 40 ans d'existence.

Elle continue de proposer des activités variées - **Pilates, Fitness, CAF, Gym douce et Zumba** - encadrées par des animateurs très professionnels, toujours fidèles et qui animent les différentes séances avec beaucoup de rigueur et de bonne humeur.

Sans aucune hésitation venez nous rejoindre, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir encore plus nombreux dans le partage de la pratique sportive pour tous et la convivialité.

Pour tous renseignements veuillez contacter :

Mme Nathalie JACQUET - Tél. 06 86 91 59 31
M. Philippe FIOUX - Tél. 06 65 48 15 84
Mme Diane BURKI - Tél. 07 70 69 17 86



MARCHÉ AUX PUCES DIMANCHE 3 MAI

Dans le cadre de l'animation du village, l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente a organisé, dimanche 3 mai, la 37^e édition de son marché aux puces.



Portée par une météo clémente - soleil, températures agréables et une brève averse matinale - la manifestation a attiré un public nombreux tout au long de la journée. Exposants et visiteurs ont profité de ces conditions idéales pour chiner parmi une offre variée d'objets, confirmant le succès et l'ancrage local de cet événement devenu un rendez-vous incontournable.

PROGRAMME RANDOS NEIGE ET NATURE



Ce programme s'adresse aux membres de l'Association Neige et Nature. La licence souscrite pour le ski (saison 2025/2026) est également valable pour les randonnées.

Inscriptions par mail : neige.nat.boll68@orange.fr

Modalités : l'accès au lieu de départ de la randonnée se fait par vos propres moyens. Les repas de midi sont tirés du sac.

Tarifs pour les non-licenciés : l'assurance journalière est de 4€/pers, payable à chaque sortie.

Les informations relatives aux sorties sont disponibles sur notre site internet et sur Facebook : www.neige-et-nature.fr www.facebook.com/neigeetnature

ÉDUCATION

COMMÉMORER L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945 : UN DEVOIR DES CM2

Le 30 avril 2026, les élèves de la classe de CM2 et leur enseignant ont accueilli trois membres de la société d'histoire de Bollwiller à l'école élémentaire. Mme HALLARD, Mme VONTHRON et M. BIENTZ, accompagnés de M. FRANTZ de la société d'histoire de Feldkirch ont partagé avec passion le fruit de leur travail d'historien.

Grâce à une coopération étroite entre les intervenants et l'enseignant, les élèves ont eu accès à trois ateliers de découverte de l'histoire de Bollwiller pendant la seconde guerre mondiale.

> **Mme VONTHRON a lu les témoignages des habitants** tout en plaçant les lieux des récits sur le plan de la ville. Les élèves compléteront prochainement ces découvertes par une visite des emplacements des bunkers ayant servi à accueillir les civils lors des attaques aériennes. Le programme a été

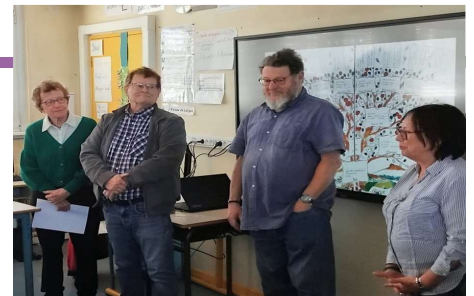


complété par l'analyse d'une affiche de propagande allemande puis une affiche française datant de la libération.

> **Mme HALLARD a partagé son expérience d'enfant** lorsque l'Alsace était annexée par le troisième Reich. Elle a également présenté son arbre généalogique puis l'Ahnenpass (passport des ancêtres) avant d'évoquer le camp du Struthof. Les élèves n'oublieront pas le drapeau français cousu en cachette par sa mère juste avant la libération.

> **Enfin, Messieurs BIENTZ et FRANTZ ont rappelé les grandes étapes de la guerre** et ont marqué les esprits grâce aux objets militaires apportés en classe. Enfin, ils ont amorcé la réflexion sur le devoir de mémoire.

Ce partenariat intergénérationnel a permis d'entrer dans la grande histoire en passant par les petites histoires des habitants de Bollwiller avant de poser une question fondamentale aux yeux des adultes à



l'origine de ce projet : **en 2025, pourquoi est-il encore important de commémorer ?**

En tant que jeunes citoyens français, les élèves de la classe se sont interrogés, ont débattu puis ont présenté le compte rendu de leur réflexion collective lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai 2026 en compagnie de Monsieur le maire et la municipalité, du corps des sapeurs-pompiers, des scouts polonais, des parents et des partenaires présents.

Je remercie chaleureusement la société d'histoire de Bollwiller et ses membres actifs et passionnés d'avoir soutenu ce nouveau projet qui donne à chacun l'occasion de participer à la vie de la nation.

M. Thomas GAROFALO,
Directeur de l'école élémentaire